

*La constitution*

● (2130)

Je tiens aux droits que nous confère le régime parlementaire, les droits découlant du droit commun et ceux qui sont protégés par la Couronne. Il importe, je crois, de garantir dans la constitution le rôle et la situation de la monarchie et, pour ma part, je voudrais conserver ce patrimoine au lieu d'y substituer le régime républicain qui nous est imposé.

J'ai été fort bien représenté au comité, de même que la population de Prince Edward-Hastings, quand l'honorable Perrin Beatty a présenté très clairement et de façon détaillée une modification sur le droit à la propriété. L'exploitation agricole, l'entreprise et la maison familiales représentent certains des éléments les plus fondamentaux de la société canadienne. Néanmoins, quiconque a jamais rêvé d'être propriétaire de sa maison, de son exploitation agricole ou de son entreprise sera inquiet d'apprendre que la Déclaration des droits de M. Diefenbaker comprenait le droit à la propriété, mais que la charte des droits que propose le gouvernement dans la constitution passe la question sous silence. Je crois que le droit à la propriété est un droit fondamental que tous les Canadiens devraient posséder. Pourtant, le gouvernement majoritaire actuel s'est prononcé contre.

Il convient de noter que beaucoup d'organisations canadiennes, notamment la Canadian Organization of Small Businesses et l'Association du barreau canadien, ont appuyé cet amendement, mais qu'il a quand même été rejeté. Il est vraiment effrayant qu'un premier ministre socialiste, fort de l'appui d'un parti d'opposition prétendument socialiste, tienne sérieusement à ne pas inclure ce droit dans sa charte des droits.

Comme je l'ai dit, j'ai été bien représenté au comité, comme ont été bien défendues les opinions et convictions de la population de Prince Edward-Hastings, lorsque le député de Rosedale (M. Crombie) a présenté un amendement relatif au rôle de la famille. Ce principe a beaucoup d'importance aux yeux des Canadiens de ma circonscription. L'amendement affirmait que la nation canadienne est fondée sur des principes et reconnaissait la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine et le rôle de la famille dans une société d'hommes et d'institutions libres. Il affirmait aussi que les hommes et leurs institutions ne peuvent rester libres que si cette liberté est fondée sur le respect de valeurs morales et spirituelles, lui-même garanti par le règne du droit.

Même si bien des gens ne réfléchissent peut-être pas à ces choses aussi souvent que moi, je sais que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a bien servi mes intérêts et, partant, ceux de mes commettants de Prince Edward-Hastings lorsqu'il a examiné l'article du bill qui traite du droit d'accès à l'information. Nous savons tous à quel point le gouvernement étend ses ramifications partout au Canada, à quel point la bureaucratie prend de l'ampleur, et la menace qu'un semblable état de choses fait planer sur les Canadiens et sur leur droit de connaître les renseignements accumulés sur leur compte. La mise sur ordinateurs de données plus ou moins exactes, voire déséquilibrées, et l'utilisation des numéros de sécurité sociale par le

gouvernement et les institutions peuvent jouer au détriment des Canadiens et des Canadiennes pendant toute leur vie. Voilà pourquoi ceux-ci doivent pouvoir prendre connaissance de ce qui se trouve dans leur dossier en application du principe du droit d'accès à l'information.

A propos d'un aspect plus technique de la méthode, l'honorable sénateur Duff Roblin a parlé avec beaucoup d'éloquence, le 2 février dernier, de la raison pour laquelle la formule dite de Vancouver devrait être utilisée de préférence à celle du gouvernement. L'honorable sénateur Roblin est bien connu de mes commettants de Prince Edward-Hastings, car il a eu l'occasion d'y prendre plusieurs fois la parole, de même que tous les autres membres du comité.

M. Roblin a proposé en substance que les gouvernements provinciaux soient consultés et aient davantage la possibilité d'apporter les changements qui s'imposent à notre constitution, plutôt que le gouvernement fédéral ait seul son mot à dire.

Donc, même si je n'ai ni assisté ni participé aux délibérations du comité, je suis heureux de constater que le comité s'est occupé de mes intérêts et de ceux de mes administrés. Il est vraiment malheureux que la majorité libérale ait rejeté chacun de ces droits que je viens de mentionner.

Je crois fermement que, au cours des quelque 114 ans de notre Confédération, nous n'avons eu que peu d'occasions de nous inquiéter du respect de la liberté. Il me semble que notre liberté est maintenant plus menacée que jamais par la mise en œuvre de la charte des droits du premier ministre. Je ne me suis jamais inquiété de ce que ces divers droits ne soient pas écrits. Je savais qu'ils existaient. Si l'on ne met quelques-uns seulement par écrit, cela veut dire que je ne pourrai pas jouir des autres, et cela m'ennuie beaucoup.

Pourquoi faut-il donc faire adopter une charte des droits par le Parlement britannique à Westminster? Pourquoi demander à un autre Parlement de faire ce que nous devrions faire ici, chez nous? Avant de répondre, je veux faire valoir un point d'importance particulière pour mes commettants.

Le premier ministre (M. Trudeau) ne cesse de parler avec insistance de la Grande-Bretagne, du Royaume-Uni comme d'un pays étranger. En ma qualité de Canadien dont les parents sont nés dans ce pays étranger, cette allégation me blesse profondément, et plus de la façon dont elle est dite que par les mots mêmes. Je suis convaincu que le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) ne considère pas la Grèce comme un pays étranger. Je suis convaincu que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) ne considère pas l'Allemagne comme un pays étranger, du moins pas dans le contexte actuel. Ce sont les pays où nos parents sont nés. Ce sont des pays amis où, comme bien d'autres, des Canadiens ont vu le jour.

En fait, mon père qui est arrivé au Canada en 1913 et qui a voté dans toutes les élections depuis qu'il est en âge de le faire, doit maintenant être nationalisé pour voter. Comme bien d'autres qui croyaient être des sujets britanniques, il ne peut maintenant pas voter sans ce bout de papier.